



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 10 octobre 2022

ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-049

L'an 2022, le 10 octobre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 05 octobre 2022, s'est réuni en Salle du Rez-De-Chaussée, en mairie sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

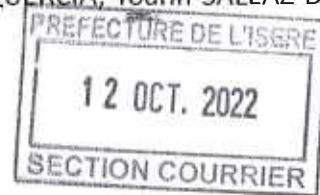
Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine MOUTIN à Prazeres RIBEIRO, Sophie CUTAJAR à Nathalie GOIX, Alfio PENNISI à Nelly JANIN QUERCIA, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Annie PONTHEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie GOIX a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25/07/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-049 : Donation de deux parcelles de forêt à la commune de Noyarey

Jacques HAIRABEDIAN, Rapporteur

CONSIDERANT qu'un particulier souhaite donner à la commune de Noyarey les parcelles de « bois et taillis » cadastrées D116 pour 24 435 m² et D118 pour 19 098 m², soit un total de 43 533 m² ;

CONSIDERANT que les parcelles concernées sont situées en zone rouge et en zone bleue du Plan de prévention des risques naturels de la préfecture de l'Isère :

- Zone rouge « RP » (chute de pierre et de blocs), « RT » (risques torrentiels), « Rg » (glissement de terrain)
- Zone bleue « Bp » (chute de pierre et de blocs), « Bg » (glissement de terrain)
-

CONSIDERANT que la pré taxe de cette opération permet d'estimer les frais d'acte à 1276,60 € ;

PROPOSE d'accepter cette donation et d'autoriser le Maire à signer tout document permettant de réaliser cette opération

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTÉ cette donation ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document permettant de réaliser cette opération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 12/10/2022

Reçu en préfecture le : 12/10/2022

Exécutoire le : 12/10/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 12/10/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

